

**JUSTIFICATION POUR
AUTORISATION DE CONCLURE UN CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT DE GRÉ À GRÉ DE PLUS DE 25 000 \$**

1. Demandeur

Direction du Secrétariat général et de la valorisation scientifique et qualité, Unité des communications, développement des compétences et transfert des connaissances

2. Description du contrat

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature du contrat : | Approvisionnement |
| No de contrat : | À VENIR |
| Titre du contrat : | Service de veille médiatique |
| Nom du fournisseur : | Nouvelles Meltwater Canada Inc. |
| Description des biens à acquérir : | Solution de veille intégrée et analyse médiatique (médias traditionnels et médias sociaux) |
| Durée du contrat : | Renouvellement pour 2 ans : 1 ^{er} juin 2023 au 31 mai 2025 |
| Valeur des biens à acquérir : | 22 450 \$ par année pendant 2 ans pour un total de 44 900\$ |
| Poste budgétaire | |

3. Contexte de la demande

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mandat principal de produire des connaissances et de les faire rayonner par une multitude de moyens et d'activités. En ce sens, en tenant compte des orientations stratégiques de l'organisation, des stratégies de communication sont mises en œuvre.

Avec l'objectif de maintenir la crédibilité et la notoriété de l'organisation et de préserver sa réputation auprès de ses clientèles, de ses partenaires et de la population, l'équipe des communications a procédé au printemps 2021 à une analyse de ses besoins en matière de veille stratégique. L'INSPQ a retenu les services de Meltwater pour se doter d'une solution technologique intégrée de surveillance et d'analyse média (ci-après « la solution »). Cette solution permet de faire une lecture stratégique des enjeux dans l'environnement médiatique (médias traditionnels et médias sociaux) et permet plus spécifiquement de :

- Produire des revues de presse personnalisées et modulables destinées à différents publics internes;
- Réaliser des recherches d'articles ou de clips audio-vidéo par mots-clés dans une base de données de médias écrits, radio, télévision, radio, Web et médias sociaux du Québec;
- Comptabiliser les mentions de son organisation dans ces médias;
- Évaluer les retombées médiatiques de certaines activités de presse;

- Connaître le ton des articles à son sujet (neutre, positif, négatif);
- Surveiller les échanges au sujet de l'organisation dans les réseaux sociaux – Twitter, Facebook, Instagram et blogues;
- Produire et exporter des rapports d'analyse.

4. Motif de la demande

Les membres de l'équipe des relations médias, médias sociaux ainsi que du service documentaire se sont familiarisé avec la solution technologique Meltwater au cours des deux dernières années. Il a fallu apprendre comment utiliser la plateforme à son plein potentiel, adapter les indicateurs à nos besoins et former les membres de l'équipe. Nous avons paramétré des recherches, automatisé des revues de presse, sélectionné des indicateurs d'analyse médiatique et développé des gabarits pour produire divers rapports de notoriété et d'analyse de l'environnement médiatique.

Nous sommes satisfaits de la solution technologique et du service personnalisé offerts par Meltwater. Il est plus avantageux pour l'organisation de renouveler l'entente pour deux ans avec Meltwater pour les raisons suivantes :

- Rare fournisseur à offrir une solution technologique intégrée de veille médiatique incluant médias traditionnels et médias sociaux;
- Connaissance de la solution;
- Satisfaction générale et soutien technique personnalisé;
- Garder la même solution et les mêmes indicateurs facilite le suivi de l'évolution de la notoriété dans le temps;
- Réduction offerte avec un renouvellement de deux ans.

En résumé, conserver la solution permettra de répondre à notre besoin de veille médiatique en économisant temps et argent et facilitera le suivi de la notoriété de l'organisation au cours des deux prochaines années.

Conclusion

Pour les motifs précédemment invoqués, nous demandons l'autorisation de conclure un contrat d'approvisionnement de gré à gré avec _____

Date : _____ 21 décembre 2022

Benoît Houle
Chef d'unité scientifique

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme

Transmise le :

Référence : 175432

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom : Institut national de santé publique du Québec

Numéro : 332

PERSONNE À CONTACTER POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Nom :
Éric Laliberté

Téléphone : **Poste :**
(418) 650-5115 5804

Adresse électronique :
eric.laliberte@inspq.qc.ca

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

No de référence SEAO :
1675996

No de référence (usage interne du MO) :
INSPQ-10409

Nombre de contrats :
1

Nature du contrat :
Services

Mode de sollicitation :
Gré à gré

Adjudicataire(s) :
Meltwater News Canada Inc.

Type d'adjudicataire :
Personne morale de droit privé, société en nom collectif, en commandite ou en participation

Titre du contrat :
Services de veille intégrée pour les médias traditionnels et les médias sociaux

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme

Transmise le :

Référence : 175432

Objet du contrat (description sommaire) :

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mandat principal de produire des connaissances et de les faire rayonner par une multitude de moyens et d'activités. En ce sens, en tenant compte des orientations stratégiques de l'organisation, des stratégies de communication sont mises en œuvre.

Avec l'objectif de maintenir la crédibilité et la notoriété de l'organisation et de préserver sa réputation auprès de ses clientèles, de ses partenaires et de la population, l'équipe des communications a procédé au printemps 2021 à une analyse de ses besoins en matière de veille stratégique. L'INSPQ a par la suite retenu les services de Meltwater News Canada Inc. pour se doter d'une solution technologique intégrée de surveillance et d'analyse média. Cette solution permet de faire une lecture stratégique des enjeux dans l'environnement médiatique (médias traditionnels et médias sociaux) et permet plus spécifiquement de :

- Produire des revues de presse personnalisées et modulables destinées à différents publics internes;
- Réaliser des recherches d'articles ou de clips audio-vidéo par mots-clés dans une base de données de médias écrits, radio, télévision, radio, Web et médias sociaux du Québec;
- Comptabiliser les mentions de son organisation dans ces médias;
- Évaluer les retombées médiatiques de certaines activités de presse;
- Connaître le ton des articles à son sujet (neutre, positif, négatif);
- Surveiller les échanges au sujet de l'organisation dans les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook, Instagram et les blogues;
- Produire et exporter des rapports d'analyse.

Date de début prévue :
2023-06-01

Date de fin prévue :
2025-05-31

Montant initial du contrat :
52 900,00 \$

Option (renouvellement et/ou acquisition)

Non

Disposition(s) :

LGCE a.16 (Conclusion d'un contrat de services avec une personne physique dont le montant est de 10 000 \$ et plus et, pour les autres cas de contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ et plus).

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme

Transmise le :

Référence : 175432

Motifs justifiant l'autorisation :

L'équipe des communications de l'INSPQ a procédé au printemps 2021 à une analyse de ses besoins en matière de veille stratégique, étude qui a été révisée au cours des derniers mois afin de vérifier si d'autres produits pertinents étaient entre-temps apparu sur le marché. Suite à cette analyse, il a été déterminé qu'un seul prestataire de services est en mesure de répondre à l'ensemble des critères requis au regard de la gestion, de la surveillance et de l'analyse des médias sociaux, soit Meltwater News Canada Inc.

Cette firme est la seule en mesure :

- D'intégrer et de centraliser l'ensemble des réseaux sociaux suivants : Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram;
- De repérer et d'analyser en temps réel (réception d'alertes sur mobile) les mentions de l'organisation dans les conversations des médias sociaux.

De plus, la solution proposée par cette firme répond aussi à l'ensemble des critères requis pour effectuer la veille médiatique (médias traditionnels). C'est ainsi la seule firme à répondre aux besoins exprimés et aux critères obligatoires de conformité pour les deux volets de la veille stratégique (médias traditionnels et médias sociaux).

Enfin, il convient d'ajouter à tout cela qu'en cas de changement de prestataire, le suivi des différents indicateurs utilisés par l'équipe des communications ne pourrait plus s'effectuer de manière appropriée car la base de données de Meltwater est unique, ce qui limiterait la possibilité de dresser des comparatifs avec des données de périodes antérieures.

L'INSPQ participe déjà à une entente d'achats regroupés avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), contrat intitulé "Services de revues de presse écrite". Ce contrat concerne cependant l'acquisition de licences pour la reproduction et la transmission électronique de la revue de presse auprès d'utilisateurs à l'interne de l'INSPQ. Le contrat projeté avec la firme Meltwater porte quant à lui sur des services de veille médiatique. Il n'y a donc pas de chevauchement entre l'entente du CAG et ce qui est proposé par Meltwater.

Pour les motifs précédemment invoqués, une autorisation est sollicitée afin de conclure un contrat de services professionnels de gré à gré avec Meltwater News Canada Inc.

AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC

Signature :



Date de l'autorisation écrite : 2023-01-19

Nom : Pierre-Gerlier Forest

Titre : Président-directeur général

Confirmation de commande



Date de la Signature: _____

Services de Meltwater

Canadian Broadcast (Juin 01, 2023 - Mai 31, 2024)

- Searchable Canadian Broadcast content database within the Meltwater Platform.
- Transcript and recording displayed in online portal.
- Clips can be edited and shared with colleagues.

Recherches supplémentaires (Juin 01, 2023 - Mai 31, 2024)

- Recherches: 10 recherches. Composée de mots clés, une "Recherche" permet d'effectuer des recherches précises dans la presse en ligne, ou sur les médias sociaux. Les résultats sont affichés sur la Plateforme de Meltwater et contiennent un Hyperlien renvoyant à la source originale.

Newsletter (Juin 01, 2023 - Mai 31, 2024)

- Construire et envoyer des e-Newsletters personnalisées via la plateforme Meltwater pouvant contenir des résultats des recherches et/ou du contenu généré par le Client.
- Est inclus un modèle personnalisé ainsi qu'une liste de distribution sauvegardée. La liste de distribution sauvegardée peut contenir jusqu'à 1 000 adresses email déterminées par le client.
- Le client est responsable de l'obtention du consentement des destinataires de la liste de distribution lorsque nécessaire. Le client recevra un template de newsletter avec un maximum de trois (3) révisions. Meltwater peut suspendre les envois de Newsletter si des taux de désabonnement déclenchent des alertes SPAM.

Explore Lite - La base (Juin 01, 2023 - Mai 31, 2024)

- Utilisateurs: Accès de jusqu'à 5 Utilisateurs autorisés à la plateforme de Meltwater. "Utilisateurs autorisés" signifie: Les employés ou consultants basés en Canada auxquels le client a autorisé l'accès.
- Recherches: 5 recherches. Composée de mots clés, une "Recherche" permet d'effectuer des recherches précises dans la presse en ligne, ou sur les médias sociaux. Les résultats sont affichés sur la Plateforme de Meltwater et contiennent un Hyperlien renvoyant à la source originale.
- Tableaux de Bord: 10 tableau(x) de bord sur la plateforme de Meltwater. Les tableaux de bord sont personnalisables et affichent analyses et résultats de recherches. Chaque tableau de bord peut contenir jusqu'à 10 widgets.
- Widgets: Accédez au groupe de Widgets "Monitorer" et "Analysez" comprenant la Portée potentielle, la tonalité, le partage de voix, la valeur publicitaire équivalente (AVE), les langues clés, flux RSS, fil d'actualité, exposition médiatique, mentions - carte du monde, thèmes clés, posters clés, et localisations clés.
- 10 tableaux de bord supportent jusqu'à 10 widgets par tableau de bord.
- Un historique de 15 mois du Twitter firehose et d'autres sources de médias sociaux.
- Les flux RSS entrants sont limités à 3.
- Les Alerts d'Influenceur Twitter (seulement Twitter), Top Portée (seulement nouvelles), Détection d'Anomalie, et Events (40 entreprises) sont inclus. Les Utilisateurs Autorisés peut configurer Alerts aux Recherches et pour les Utilisateurs. Les Alertes sont disponibles dans la plateforme Meltwater, les rapports par e-mail et/ou l'application mobile.
- Sous réserve de l'approbation de Twitter, le Client peut recevoir du contenu de Twitter ou publier du contenu sur Twitter ("Contenu Twitter") conformément au présent Contrat. Le Client déclare qu'il a lu, compris et accepte d'être lié par les conditions de service de Twitter figurant à <https://twitter.com/en/tos>. Meltwater ou Twitter peuvent mettre fin à l'accès du Client au Contenu Twitter si Meltwater ou Twitter ont des motifs raisonnables de croire que le Client enfreint les conditions de service de Twitter.

Meltwater Engage - 10 Profils (Juin 01, 2023 - Mai 31, 2024)

- Plateforme de Social Media Engagement intégrée à la plateforme de Media Intelligence de Meltwater avec un accès pour les utilisateurs basés en Canada.
- Gérer et connecter jusqu'à 10 comptes social media.
- Analyse comparative de la concurrence pour jusqu'à 50 comptes sociaux publics connectés.
- Gérer et engager avec du contenu social media entrant.
- Planifier et publier du contenu social media sortant à travers la plateforme.
- Générer des rapports statistiques sur plusieurs canaux pour vos comptes social media connectés.
- Sous réserve de l'approbation de Twitter, le Client peut recevoir du contenu de Twitter ou publier du contenu sur Twitter ("Contenu Twitter") conformément au présent Contrat. Le Client déclare qu'il a lu, compris et accepte d'être lié par les conditions de service de Twitter figurant à <https://twitter.com/en/tos>. Meltwater ou Twitter peuvent mettre fin à l'accès du Client au Contenu Twitter si Meltwater ou Twitter ont des motifs raisonnables de croire que le Client enfreint les conditions de service de Twitter.

Prix total

26450.00 CAD
(Montant sans taxe, le cas échéant)

Conditions particulières:

- Nonobstant toute clause contraire du présent Contrat, le Client paiera toutes les factures dans les 30 jours suivant la date de la facture.
- Nonobstant toute clause contraire du présent Contrat, le Client paiera toutes les factures conformément au calendrier suivant: La facture 1, d'un montant de 26450.00 CAD, au plus tard le Février 11, 2023 ;

En signant ci-dessous, le client accepte, d'être lié par cette confirmation de commande, aux termes et conditions particulières, s'il en est, dont l'ensemble constitue l'intégralité du contrat entre les parties. La personne signant ci-dessous détient le pouvoir de conclure l'accord pour le compte du client

Client

Institut national de santé publique du Québec
190 Boul Crémazie E
Montreal, Quebec H2P 1E2
Canada
Contact: Benoît Houle

Date _____

M./Mme _____

Email _____

Intitulé _____

Signature _____

Meltwater

Meltwater News Canada Inc.
150 King St West, 7ème étage
Toronto, ON M5H 1J9
Canada

Date _____

M./Mme **Alexandre Senator**

Conditions générales d'utilisation des Services Meltwater

1. Clauses générales

Les présentes conditions générales d'utilisation («CGU») constituent, avec la Confirmation de Commande et les Conditions Particulières (telles que définies dans la Confirmation de Commande), s'il y a lieu, l'intégralité du «Contrat» entre les parties. Ledit Contrat régira l'accès du Client au Site (tel que défini ci-dessous) et l'utilisation par le Client dudit Site, ainsi que l'accès du Client aux produits et services Meltwater achetés par le Client, conformément à la liste figurant dans la Confirmation de Commande et l'utilisation par le Client desdits produits et services (collectivement dénommés ci-après «Services Meltwater»). Les Services Meltwater sont fournis par **Meltwater News Canada Inc.** («Meltwater») et ses tiers fournisseurs, s'il y a lieu, sur et par le biais du domaine et des sous-domaines de www.meltwater.com (collectivement dénommés le «Site»). Dans la cas où il y aurait une contradiction entre les CGU, les Conditions Particulières et la Confirmation de Commande, les Conditions Particulières prévaudront, suivies des CGU, puis de la Confirmation de Commande, sauf convention contraire entre les parties.

2. Droit d'utilisation

2.1 Le Client est tenu d'accéder au Site et aux Services Meltwater et d'utiliser lesdits Site et Services, ainsi que tout contenu auquel il accède par l'intermédiaire desdits Site et Services ou fourni dans lesdits Site et Services, dans le respect de l'ensemble des lois et règlements applicables. Il s'engage à accepter les règles de confidentialité de Meltwater, telles qu'elles figurent à l'adresse <http://www.meltwater.com/privacy>. Meltwater se réserve le droit d'apporter des modifications à ses règles et au Site à tout moment. Sous réserve du respect des conditions du Contrat, Meltwater accorde au Client le droit non-exclusif et incessible de permettre aux Utilisateurs Autorisés mentionnés dans la Confirmation de Commande d'utiliser les Services Meltwater à des fins internes. Ce droit ne comprend pas la mise en œuvre des Services Meltwater au bénéfice de tiers, ni l'utilisation des Services Meltwater par des sociétés affiliées du Client. Le Client est autorisé à employer des conseillers extérieurs en tant qu'utilisateurs des Services Meltwater sur la base d'accords contractuels appropriés et dans la mesure où ils utiliseront les Services Meltwater exclusivement pour le Client.

2.2 Les Clients qui sont des agences de marketing ou de relations publiques peuvent utiliser les Services Meltwater pour le compte de leurs clients, mais uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies: (i) le Client reconnaît que Meltwater et ses concédants de licence et/ou fournisseurs ne sont pas parties au contrat entre le Client et ses clients; (ii) les obligations de paiement du Client en application du présent Contrat ne dépendent pas du fait que le Client soit ou non payé par ses clients; (iii) le Client doit d'abord obtenir de son client l'autorisation écrite de fournir les informations sur le client dont Meltwater a besoin pour exécuter le présent Contrat; (iv) le cas échéant, le Client doit d'abord obtenir de son client l'autorisation écrite d'agir pour le compte de son client, notamment d'envoyer des communiqués de presse au moyen des Services Meltwater; et (v) le contrat conclu entre le Client et ses clients est au moins aussi restrictif et protecteur des droits de Meltwater et de ceux de ses concédants de licence et/ou fournisseurs que le présent Contrat. Le Client sera tenu, sous sa seule responsabilité, au respect de l'ensemble des lois, règles, règlements et directives lors de la fourniture par le Client de ses services d'agence, notamment des lois sur le respect de la vie privée et l'utilisation et la divulgation des données personnelles, ainsi que des lois sur la publicité et/ou le marketing.

3. Conditions préalables

Il incombe au Client de se procurer et d'entretenir tout le matériel, les logiciels, l'équipement de communications et les infrastructures de réseau nécessaires pour accéder et utiliser le Site et les Services Meltwater. Il lui incombe également de payer l'ensemble des redevances et frais d'accès redevables aux tiers occasionnés pendant l'utilisation des Services Meltwater.

4. Compte et mot de passe

Le Client recevra un mot de passe pour se connecter au Site et accéder aux Services Meltwater. Le Client sera seul responsable de l'ensemble des activités en rapport avec ledit compte du Client. Il informera immédiatement Meltwater de toute utilisation non autorisée de son compte.

5. Conditions Particulières au Produit

Si le Client achète les Services Meltwater suivants, les conditions applicables suivantes, indiquées ci-dessous, s'appliqueront en plus des autres conditions du présent Contrat:

5.1 Contenu Premium Canadien/Contenu Premium Postmedia /Flux Direct: Les droits d'utilisation dans la partie 2. du contrat définissent les droits du client et la licence limitée que le client a, afin de pouvoir utiliser les produits Meltwater, y compris le texte intégral de ces services Meltwater. Dans la limite autorisée par la loi et sans limitation à tous les autres droits et recours dont dispose Meltwater, le Client doit indemniser et exonérer Meltwater, ses filiales, ses sociétés affiliées, successeurs, ayants droit, dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés et clients, de et contre toute responsabilité, pertes, dommages, réclamations, demandes, amendes, causes d'action, poursuites ou procédures, et dépenses qui y sont liées (y compris les honoraires d'avocat raisonnables), résultant ou liées à la violation par le client des droits d'utilisation de ces services de Meltwater. Cette indemnisation est illimitée.

5.2 Online Newsire: Le Client publiera uniquement les fils de presse, articles ou autre contenu directement associés au Client et le Client reconnaît que ni Meltwater, ni aucun fournisseur tiers de fil de presse n'a une quelconque obligation de publier le contenu du Client dans le fil de presse ou sur le site Internet d'un tiers. Meltwater, ainsi que tout fournisseur tiers de fil de presse, peuvent, à leur entière discrétion, se réserver le droit de refuser les communiqués de presse et/ou tout autre contenu tel que des dessins, photos et légendes qui ne sont pas compatibles avec l'objet d'un réseau professionnel de diffusion de communiqués de presse.

5.3 Relations Médias: Relations Médias est conçu pour distribuer des communiqués de presse à des journalistes professionnels. En téléchargeant les contacts du Client, le Client confirme que: (i) tous ses contact situés au Canada sont des journalistes professionnels ou des employés, représentants, consultants, ou franchisés d'une organisation avec laquelle le Client entretient des rapports; et que (ii) le Client est en conformité avec la Loi canadienne anti-pourriel. Le Client s'engage à indemniser et à tenir à couvert Meltwater, ses sociétés parentes, affiliés, successeurs, ayant droits, administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, et clients (les «Bénéficiaires»), contre toute responsabilité, perte, dommage, réclamation, demande, amende, cause d'action, poursuite, ou instance, ainsi que des dépenses afférentes (incluant des frais d'avocats raisonnables) découlant ou se rapportant à toute violation par le Client des garanties de la Clause 5.3.

5.4 Critical Mention: Les services de surveillance de la diffusion fournis par Critical Mention (les «Services CM») permettent au Client de rechercher et d'accéder à des transcriptions de diffusion, ainsi qu'à des extraits numérisés de diffusion télévisuelle et radiophonique (le «Contenu CM»). Le Client accepte d'examiner, de télécharger, de copier, d'éditer, de distribuer et d'autrement utiliser le Contenu CM à des fins de recherche interne seulement, ou, dans le cas où le Client est une agence, à des fins de recherche interne pour ses clients, sous réserve de l'article 2.2 des présentes. À l'exception de ce qui est expressément permis par les présentes, le Client ne devra pas: (i) copier, éditer, afficher, exposer, effectuer, distribuer, transmettre, afficher publiquement, afficher sur l'intranet d'une compagnie ou sur un site Web public ou autrement utiliser le Contenu CM, en totalité ou en partie de quelque manière que ce soit; (ii) copier, accorder une licence, vendre, revendre, transférer l'accès à, ou autrement redistribuer ou rendre accessible les Services CM à toute autre personne que les utilisateurs autorisés; (iii) modifier, occulter, retirer, changer, annuler ou séparer toute identification, droit d'auteur, marque de commerce, avis de confidentialité ou de propriété des Services CM ou du Contenu CM; (iv) copier quelque donnée, information, logiciel ou matériel rendu disponible par le service ou en développer tout produit dérivé; (v) tenter d'accéder sans autorisation ou permettre l'utilisation ou donner accès à toute autre partie non autorisée aux Services CM ou au Contenu CM; (vi) modifier, déchiffrer, décompiler, désassembler ou effectuer de l'ingénierie inverse sur tout logiciel ou autre code inclus dans les Services CM. Toute utilisation qui n'est pas expressément permise par les présentes est formellement interdite. Les droits supplémentaires au Contenu CM doivent être obtenus directement du propriétaire du contenu. Le Client s'engage à faire tous les efforts raisonnables afin d'empêcher toute copie, tout affichage ou toute distribution non autorisée du Contenu CM et tout accès non autorisé aux Services CM. Le Client devra respecter toutes les lois et tous les règlements applicables à son utilisation des

Services CM. Le Client reconnaît que les Services CM sont alimentés par un tiers fournisseur, et par conséquent, ce fournisseur doit être considéré comme un tiers bénéficiaire voulu des présentes conditions de service et aura donc le droit de faire exécuter les modalités et conditions prévus aux présentes.

5.5 Presse Écrite Globale: Le Client déclare qu'il a lu les conditions énoncées à

<http://meltwaternews.com/doc/AcquireMediaTermsofService.pdf>, qu'il les comprend et qu'il convient d'être lié par celles-ci. Le Client comprend et convient qu'Acquire Media est un tiers bénéficiaire visé de la présente Contrat.

5.6 Meltwater Engage: Le client s'engage à avoir lu, compris et accepte être lié aux conditions générales de vente situées à <http://engage.meltwater.com/meltwater-terms-of-service>. Le client accepte être lié à Sprout Social, qui demeure, par le présent contrat, tiers bénéficiaire du présent contrat. Toute référence à Meltwater dans les Sections 6, 10 et 11 s'appliqueront également à Sprout Social comme si Sprout Social était citée à la place de Meltwater, dans la mesure applicable. Pour dissiper tout doute, les CGU (à l'exception des sections 7 et 8) s'appliqueront pour toute période de test du service Engage.

6. Sites Tiers et Contenu Tiers

Les Services Meltwater peuvent comporter des liens vers des sites Internet tiers («Sites Tiers»). Il incombe au Client d'évaluer s'il y a lieu d'accéder ou d'utiliser un Site Tiers. Il accepte d'être lié par les conditions applicables pouvant y figurer. Meltwater ne filtre, ne contrôle, ni ne valide aucun Site Tiers. Meltwater décline toute responsabilité quant au contenu, à la publicité, aux produits ou autres documents («Contenu Tiers») figurant sur les Sites Tiers. Le Client s'engage à ne copier, reproduire, distribuer, transmettre, diffuser, modifier, afficher, vendre, donner en licence ou exploiter de toute autre manière le Contenu Tiers que dans le strict respect des droits éventuellement accordés au Client par un tiers. Le Client garantit que tout le contenu téléchargé et diffusé par le Client au moyen des Services Meltwater est conforme à la loi applicable. Meltwater résiliera le compte de tout Client et bloquera l'accès de tout utilisateur qui enfreindrait un quelconque droit de propriété intellectuelle de Meltwater ou d'un tiers.

7. Facturation et paiement

7.1 Avant le début de chaque période contractuelle, le montant dû sera intégralement facturé au Client. Le Client paiera toutes les factures dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture. En dehors des conditions prévues à l'article 7.4 ci-dessous, les obligations en matière de paiement de peuvent être annulées et les redevances payées par le Client ne sont jamais remboursables.

7.2 Sauf indication contraire, les redevances de Meltwater excluent toutes taxes, impôts, droits et autres impositions de toute nature, notamment et non limitativement, taxe à la valeur ajoutée, sur la vente et l'utilisation, ou prélèvement libératoire, fixés par un ressort local, d'État, provincial, fédéral ou étranger (collectivement les «Taxes»). Le Client prend à sa charge l'intégralité des Taxes liées à son achat des Services Meltwater. Si Meltwater a l'obligation légale d'acquiescer ou de collecter des Taxes revenant au Client, le montant correspondant sera facturé et réglé par le Client, sauf si le Client présente à Meltwater un certificat d'exemption fiscale émis par une administration fiscale compétente.

7.3 Si le Client ne respecte pas le présent Article, Meltwater est en droit de facturer des intérêts de retard sur les redevances restant dues du montant maximum autorisé par la loi et/ou de suspendre ou résilier l'accès aux Services Meltwater, à son entière discrétion, avec ou sans préavis au Client. Meltwater se réserve le droit de présenter des revendications supplémentaires pour défaut de paiement.

7.4 Dans le cas où Meltwater violerait de façon substantielle le présent Contrat et où il ne serait pas remédié à une telle violation dans un délai de trente (30) jours après notification du Client, le Client aura droit à un remboursement au prorata pour la partie de la période en cours qui a été prépayée et qui fait l'objet de cette violation substantielle non réparée.

8. Durée et résiliation

8.1 Le Contrat entrera en vigueur à la date indiquée dans la Confirmation de Commande pour la durée de la période initiale indiquée dans ladite Confirmation de Commande, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au Contrat. Après la période initiale, le Contrat sera prolongé automatiquement pour des périodes équivalentes à la période initiale ou pour la période de renouvellement en cours au tarif de Meltwater alors appliqués et dans les conditions du présent Contrat, à moins que le Contrat ne soit résilié par écrit au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la période initiale ou de la période de renouvellement

en cours. Les prix et/ou conditions de paiement initiaux ne seront applicables qu'à la période initiale.

8.2 Une résiliation dans le délai prévu à l'Article 8.1 prend effet à l'issue de la période correspondante. À l'expiration ou à la date de résiliation du Contrat expireront les droits d'accès et tous les autres droits accordés au Client en application du présent Contrat. La résiliation du Contrat ne pourra être considérée comme une renonciation à invoquer une quelconque violation du Contrat et ne saurait dégager une partie d'une quelconque responsabilité à raison de la violation par ladite partie de ses obligations au titre du présent Contrat dès lors que ladite violation est intervenue avant la date d'effet de la résiliation.

8.3 Outre les autres droits et recours dont dispose Meltwater, celle-ci est en droit de résilier le Contrat sans préavis si le Client viole des obligations essentielles ou substantielles prévues au présent Contrat. Meltwater se réserve également le droit de résilier le Contrat sans préavis si le Client subit une baisse substantielle de sa situation patrimoniale, si une procédure judiciaire (sauvegarde, redressement, liquidation) est introduite concernant les actifs du Client ou si une telle procédure est rejetée pour défaut d'actifs.

8.4 Les Articles suivants demeureront pleinement en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat: Clauses générales, Sites Tiers et Contenu Tiers, Propriété Intellectuelle, Utilisation des Données et Restrictions d'Utilisation, Responsabilité et Garantie et Clauses Complémentaires.

9. Propriété Intellectuelle

Sans préjudice du droit applicable, le contenu du Site, sauf le contenu créé par des utilisateurs et par les tiers le cas échéant, y compris de façon non limitative les logiciels, les codes, les formulaires, les textes et autres documents, marques, marques de service ou logos (les «Marques»), appartiennent ou ont été concédés sous licence à Meltwater. L'utilisation par le Client du Site et des Services Meltwater est limitée aux droits accordés au Client en application du présent Contrat et Meltwater se réserve tous les droits non expressément accordés dans les présentes.

10. Utilisation des Données et Restrictions d'Utilisation

Les droits accordés au Client au titre du présent Contrat ne comprennent aucune revente d'une part quelconque du site ou de son contenu, aucune collecte, ni utilisation de quelconques produits dérivés du Site ou de son contenu, aucun téléchargement ou copie d'informations de compte au profit d'une autre société ou partie, ni aucune utilisation d'analyse de données, de robots ou d'outils similaires de collecte et extraction de données. Le Site, ni aucune partie du Site ne saurait être reproduit, dupliqué, copié, vendu, revendu, visité ou exploité de toute autre manière dans un but non conforme aux droits limités accordés au Client dans le cadre du présent Contrat. Le Client ne saurait encadrer ou utiliser des techniques d'encadrement pour insérer une quelconque marque, un quelconque logo ou tout autre contenu du Site généré par Meltwater, ni utiliser des meta-tags ou tout autre «texte masqué» ou tous autres éléments de données utilisant le nom ou des marques de Meltwater sans le consentement exprès et écrit de Meltwater. Meltwater ne saurait en aucune manière être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la communication non autorisées d'informations personnelles par le Client.

11. Responsabilité et Garantie

11.1 Dans les limites prévues par la loi applicable, la responsabilité totale cumulée de chacune des deux parties au titre du présent Contrat ou en relation avec le présent Contrat ne saurait en aucun cas excéder le montant total des sommes dues par le Client à Meltwater pendant la période initiale ou pendant la période de renouvellement en cours du Contrat.

11.2 Dans les limites prévues par la loi applicable, en aucun cas aucune des deux parties ne saurait être tenue pour responsable d'aucun dommage indirect, accessoire, spécial, consécutif ou exemplaire au titre du présent Contrat ou en relation avec le présent Contrat, de quelque manière qu'un tel dommage ait pu être occasionné et en application de quelque théorie de la responsabilité que ce soit. Les dommages ainsi exclus comprennent de façon non limitative toute perte de profit, de clientèle ou de réputation commerciale, toute perte de données subie, le coût de l'approvisionnement en biens ou services de substitution ou toute autre dommage immatériel.

11.3 Meltwater garantit qu'elle a la capacité et l'autorité juridiques pour conclure le présent Contrat. Sauf stipulation contraire des présentes, Meltwater fournit le Site «en l'état» sans aucune garantie ou condition, expresse ou tacite, de quelque nature que ce soit. Meltwater ne garantit pas un fonctionnement sans interruption, sûr ou sans erreur du Site.

Meltwater ne formule aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude, au caractère actuel, à la qualité, à l'exhaustivité, à la pertinence ou à la fiabilité des informations ou données figurant sur le Site ou auxquelles le Site permet d'accéder. Aucune information, orale ou écrite, obtenue de Meltwater ou par le Site, ne saurait créer aucune garantie qui ne serait pas expressément mentionnée au présent Contrat.

12. Heures de service et maintenance du système

12.1 Meltwater fera tous les efforts commercialement raisonnables pour veiller à ce que le Client reçoive un service ininterrompu pendant toute la durée du Contrat.

12.2 Nonobstant l'Article 12.1, Meltwater peut avoir besoin d'exécuter des travaux de maintenance de routine ou d'urgence. Les Services Meltwater peuvent aussi devenir indisponibles pour des raisons échappant au contrôle de Meltwater. Dans de tels cas, Meltwater fera tous les efforts commercialement raisonnables pour informer le Client de toute indisponibilité et pour restaurer les Services Meltwater dès que ce sera raisonnablement possible. Au cas où Meltwater ne parviendrait pas à faire tous les efforts commercialement raisonnables et où les Services Meltwater resteraient indisponibles pour le Client pendant plus de trois (3) jours ouvrables après la première notification à Meltwater d'une telle indisponibilité par le Client, Meltwater accordera au Client un avoir d'un montant égal aux frais au prorata correspondant à la redevance d'utilisation quotidienne pour chaque jour pendant lequel les Services Meltwater seront indisponibles pour le Client.

13. Clauses Complémentaires

13.1 Le Contrat sera régi et interprété selon les lois de la juridiction où le siège social de Meltwater est situé. Dans les limites prévues par la loi, le Client accepte irrévocablement que tous les litiges découlant du présent Contrat ou en relation avec le présent Contrat soient réglés définitivement par un arbitrage exécutoire, selon les Règles d'Arbitrage de la Chambre de commerce internationale, conduit par un arbitre désigné conformément auxdites Règles. Le lieu de l'arbitrage sera la localité où Meltwater a son siège social. La langue de la procédure d'arbitrage sera l'anglais (ou la langue définie d'un commun accord entre les parties). Tout tribunal compétent pourra rendre un jugement portant force exécutoire de sentence rendue par l'arbitre. L'arbitre est autorisé à inclure dans la sentence la condamnation au versement à toute partie des frais et dépenses, notamment des honoraires d'avocat raisonnables, que l'arbitre jugera appropriés.

13.2 La renonciation d'invoquer une violation par l'autre partie d'une clause quelconque du présent Contrat ou d'un manquement de l'autre partie à une telle clause ne saurait être interprétée comme la renonciation d'invoquer toute violation ou tout manquement ultérieurs de l'autre partie. Le fait, pour une partie, de s'abstenir d'exercer ou de faire appliquer un droit ou une clause quelconques du présent Contrat ne saurait être réputé valoir renonciation à un tel droit ou à une telle clause.

13.3 La nullité de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne saurait remettre en cause la validité des autres clauses. Toute clause nulle sera remplacée par une clause valide se rapprochant le plus possible de l'intention de la clause nulle.

13.4 Ni le présent Contrat, ni aucune obligation ou aucun droit au titre des présentes ne sauraient être cédés ou transférés par l'une des deux parties sans le consentement préalable et écrit de l'autre partie, lequel consentement ne saurait être refusé sans motif légitime; sous réserve cependant que les deux parties puissent céder le présent Contrat en totalité, sans le consentement préalable de l'autre partie, à un ayant-droit en raison d'une fusion, une acquisition ou une vente de la totalité ou de la presque totalité de ses actifs auxquels se rapporte le présent Contrat, à la condition que ledit ayant-droit s'engage par écrit à respecter l'ensemble des conditions du présent Contrat.

13.5 Les deux parties reconnaissent et conviennent que le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes. Toutes les autres conditions, y compris de façon non limitative les conditions mentionnées sur un bon de commande, sur des documents d'inscription d'un fournisseur, sur des offres ou appels d'offres ou les conditions jointes à de tels documents sont nulles et non avenues, qu'elles aient été notifiées à Meltwater avant la signature du présent Contrat, simultanément à ladite signature ou postérieurement à ladite signature. La fourniture par Meltwater des Services Meltwater ne saurait valoir acceptation de quelconques conditions supplémentaires ou alternatives. Le défaut d'agir à l'égard de telles conditions supplémentaires ne saurait pas davantage valoir acceptation des clauses de telles conditions.

13.6 Le présent Contrat ne peut être amendé que par un écrit signé par les représentants habilités des deux parties.

13.7 Le Client et Meltwater conviennent que les notifications peuvent être envoyées par courrier électronique, à l'adresse électronique indiquée sur la Confirmation de Commande ou à l'adresse électronique alors en vigueur qui aura été fournie par une partie à l'autre partie et désignée comme l'adresse électronique appropriée. Le Client et Meltwater conviennent que les notifications sont réputées reçues quarante-huit (48) heures après leur transmission. Chaque partie convient que toute communication électronique satisfait aux exigences juridiques en matière de communications, y compris pour les communications pour lesquelles la législation applicable impose la forme écrite.

Version Globale : révisée en 07/2021

Confirmation de commande



Date de la Signature: _____

Services de Meltwater

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Canadian Broadcast (Juin 01, 2024 - Mai 31, 2025) |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Searchable Canadian Broadcast content database within the Meltwater Platform.▪ Transcript and recording displayed in online portal.▪ Clips can be edited and shared with colleagues. |

| |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Explore Lite - La base (Juin 01, 2024 - Mai 31, 2025) |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Utilisateurs: Accès de jusqu'à 5 Utilisateurs autorisés à la plateforme de Meltwater. "Utilisateurs autorisés" signifie: Les employés ou consultants basés en Canada auxquels le client a autorisé l'accès.▪ Recherches: 5 recherches. Composée de mots clés, une "Recherche" permet d'effectuer des recherches précises dans la presse en ligne, ou sur les médias sociaux. Les résultats sont affichés sur la Plateforme de Meltwater et contiennent un Hyperlien renvoyant à la source originale.▪ Tableaux de Bord: 10 tableau(x) de bord sur la plateforme de Meltwater. Les tableaux de bord sont personnalisables et affichent analyses et résultats de recherches. Chaque tableau de bord peut contenir jusqu'à 10 widgets.▪ Widgets: Accédez au groupe de Widgets "Monitoriez" et "Analysez" comprenant la Portée potentielle, la tonalité, le partage de voix, la valeur publicitaire équivalente (AVE), les langues clés, flux RSS, fil d'actualité, exposition médiatique, mentions - carte du monde, thèmes clés, posters clés, et localisations clés.▪ 10 tableaux de bord supportent jusqu'à 10 widgets par tableau de bord.▪ Un historique de 15 mois du Twitter firehose et d'autres sources de médias sociaux.▪ Les flux RSS entrants sont limités à 3.▪ Les Alerts d'Influenceur Twitter (seulement Twitter), Top Portée (seulement nouvelles), Détection d'Anomalie, et Events (40 entreprises) sont inclus. Les Utilisateurs Autorisés peut configurer Alerts aux Recherches et pour les Utilisateurs. Les Alertes sont disponibles dans la plateforme Meltwater, les rapports par e-mail et/ou l'application mobile.▪ Sous réserve de l'approbation de Twitter, le Client peut recevoir du contenu de Twitter ou publier du contenu sur Twitter ("Contenu Twitter") conformément au présent Contrat. Le Client déclare qu'il a lu, compris et accepte d'être lié par les conditions de service de Twitter figurant à https://twitter.com/en/tos. Meltwater ou Twitter peuvent mettre fin à l'accès du Client au Contenu Twitter si Meltwater ou Twitter ont des motifs raisonnables de croire que le Client enfreint les conditions de service de Twitter. |

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Newsletter (Juin 01, 2024 - Mai 31, 2025) |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Construire et envoyer des e-Newsletters personnalisées via la plateforme Meltwater pouvant contenir des résultats des recherches et/ou du contenu généré par le Client.▪ Est inclus un modèle personnalisé ainsi qu'une liste de distribution sauvegardée. La liste de distribution sauvegardée peut contenir jusqu'à 1 000 adresses email déterminées par le client.▪ Le client est responsable de l'obtention du consentement des destinataires de la liste de distribution lorsque nécessaire. Le client recevra un template de newsletter avec un maximum de trois (3) révisions. Meltwater peut suspendre les envois de Newsletter si des taux de désabonnement déclenchent des alertes SPAM. |

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Recherches supplémentaires (Juin 01, 2024 - Mai 31, 2025) |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Recherches: 10 recherches. Composée de mots clés, une "Recherche" permet d'effectuer des recherches précises dans la presse en ligne, ou sur les médias sociaux. Les résultats sont affichés sur la Plateforme de Meltwater et contiennent un Hyperlien renvoyant à la source originale. |

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Meltwater Engage - 10 Profils (Juin 01, 2024 - Mai 31, 2025) |
|--|

- Plateforme de Social Media Engagement intégrée à la plateforme de Media Intelligence de Meltwater avec un accès pour les utilisateurs basés en Canada.
- Gérer et connecter jusqu'à 10 comptes social media.
- Analyse comparative de la concurrence pour jusqu'à 50 comptes sociaux publics connectés.
- Gérer et engager avec du contenu social media entrant.
- Planifier et publier du contenu social media sortant à travers la plateforme.
- Générer des rapports statistiques sur plusieurs canaux pour vos comptes social media connectés.
- Sous réserve de l'approbation de Twitter, le Client peut recevoir du contenu de Twitter ou publier du contenu sur Twitter ("Contenu Twitter") conformément au présent Contrat. Le Client déclare qu'il a lu, compris et accepte d'être lié par les conditions de service de Twitter figurant à <https://twitter.com/en/tos>. Meltwater ou Twitter peuvent mettre fin à l'accès du Client au Contenu Twitter si Meltwater ou Twitter ont des motifs raisonnables de croire que le Client enfreint les conditions de service de Twitter.

Prix total

26450.00 CAD
(Montant sans taxe, le cas échéant)

Conditions particulières:

- Nonobstant toute clause contraire du présent Contrat, le Client paiera toutes les factures dans les 30 jours suivant la date de la facture.
- Nonobstant toute clause contraire du présent Contrat, le Client paiera toutes les factures conformément au calendrier suivant: La facture 1, d'un montant de 26450.00 CAD, au plus tard le Février 11, 2024 ;

En signant ci-dessous, le client accepte, d'être lié par cette confirmation de commande, aux termes et conditions particulières, s'il en est, dont l'ensemble constitue l'intégralité du contrat entre les parties. La personne signant ci-dessous détient le pouvoir de conclure l'accord pour le compte du client

Client

Institut national de santé publique du Québec
190 Boul Crémazie E
Montreal, Quebec H2P 1E2
Canada
Contact: Benoît Houle

Date _____

M./Mme _____

Email _____

Intitulé _____

Signature _____

Meltwater

Meltwater News Canada Inc.
150 King St West, 7ème étage
Toronto, ON M5H 1J9
Canada

Date _____

M./Mme **Alexandre Senator**

Conditions générales d'utilisation des Services Meltwater

1. Clauses générales

Les présentes conditions générales d'utilisation («CGU») constituent, avec la Confirmation de Commande et les Conditions Particulières (telles que définies dans la Confirmation de Commande), s'il y a lieu, l'intégralité du «Contrat» entre les parties. Ledit Contrat régira l'accès du Client au Site (tel que défini ci-dessous) et l'utilisation par le Client dudit Site, ainsi que l'accès du Client aux produits et services Meltwater achetés par le Client, conformément à la liste figurant dans la Confirmation de Commande et l'utilisation par le Client desdits produits et services (collectivement dénommés ci-après «Services Meltwater»). Les Services Meltwater sont fournis par **Meltwater News Canada Inc.** («Meltwater») et ses tiers fournisseurs, s'il y a lieu, sur et par le biais du domaine et des sous-domaines de www.meltwater.com (collectivement dénommés le «Site»). Dans la cas où il y aurait une contradiction entre les CGU, les Conditions Particulières et la Confirmation de Commande, les Conditions Particulières prévaudront, suivies des CGU, puis de la Confirmation de Commande, sauf convention contraire entre les parties.

2. Droit d'utilisation

2.1 Le Client est tenu d'accéder au Site et aux Services Meltwater et d'utiliser lesdits Site et Services, ainsi que tout contenu auquel il accède par l'intermédiaire desdits Site et Services ou fourni dans lesdits Site et Services, dans le respect de l'ensemble des lois et règlements applicables. Il s'engage à accepter les règles de confidentialité de Meltwater, telles qu'elles figurent à l'adresse <http://www.meltwater.com/privacy>. Meltwater se réserve le droit d'apporter des modifications à ses règles et au Site à tout moment. Sous réserve du respect des conditions du Contrat, Meltwater accorde au Client le droit non-exclusif et incessible de permettre aux Utilisateurs Autorisés mentionnés dans la Confirmation de Commande d'utiliser les Services Meltwater à des fins internes. Ce droit ne comprend pas la mise en œuvre des Services Meltwater au bénéfice de tiers, ni l'utilisation des Services Meltwater par des sociétés affiliées du Client. Le Client est autorisé à employer des conseillers extérieurs en tant qu'utilisateurs des Services Meltwater sur la base d'accords contractuels appropriés et dans la mesure où ils utiliseront les Services Meltwater exclusivement pour le Client.

2.2 Les Clients qui sont des agences de marketing ou de relations publiques peuvent utiliser les Services Meltwater pour le compte de leurs clients, mais uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies: (i) le Client reconnaît que Meltwater et ses concédants de licence et/ou fournisseurs ne sont pas parties au contrat entre le Client et ses clients; (ii) les obligations de paiement du Client en application du présent Contrat ne dépendent pas du fait que le Client soit ou non payé par ses clients; (iii) le Client doit d'abord obtenir de son client l'autorisation écrite de fournir les informations sur le client dont Meltwater a besoin pour exécuter le présent Contrat; (iv) le cas échéant, le Client doit d'abord obtenir de son client l'autorisation écrite d'agir pour le compte de son client, notamment d'envoyer des communiqués de presse au moyen des Services Meltwater; et (v) le contrat conclu entre le Client et ses clients est au moins aussi restrictif et protecteur des droits de Meltwater et de ceux de ses concédants de licence et/ou fournisseurs que le présent Contrat. Le Client sera tenu, sous sa seule responsabilité, au respect de l'ensemble des lois, règles, règlements et directives lors de la fourniture par le Client de ses services d'agence, notamment des lois sur le respect de la vie privée et l'utilisation et la divulgation des données personnelles, ainsi que des lois sur la publicité et/ou le marketing.

3. Conditions préalables

Il incombe au Client de se procurer et d'entretenir tout le matériel, les logiciels, l'équipement de communications et les infrastructures de réseau nécessaires pour accéder et utiliser le Site et les Services Meltwater. Il lui incombe également de payer l'ensemble des redevances et frais d'accès redevables aux tiers occasionés pendant l'utilisation des Services Meltwater.

4. Compte et mot de passe

Le Client recevra un mot de passe pour se connecter au Site et accéder aux Services Meltwater. Le Client sera seul responsable de l'ensemble des activités en rapport avec ledit compte du Client. Il informera immédiatement Meltwater de toute utilisation non autorisée de son compte.

5. Conditions Particulières au Produit

Si le Client achète les Services Meltwater suivants, les conditions applicables suivantes, indiquées ci-dessous, s'appliqueront en plus des autres conditions du présent Contrat:

5.1 Contenu Premium Canadien/Contenu Premium Postmedia /Flux Direct: Les droits d'utilisation dans la partie 2. du contrat définissent les droits du client et la licence limitée que le client a, afin de pouvoir utiliser les produits Meltwater, y compris le texte intégral de ces services Meltwater. Dans la limite autorisée par la loi et sans limitation à tous les autres droits et recours dont dispose Meltwater, le Client doit indemniser et exonérer Meltwater, ses filiales, ses sociétés affiliées, successeurs, ayants droit, dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés et clients, de et contre toute responsabilité, pertes, dommages, réclamations, demandes, amendes, causes d'action, poursuites ou procédures, et dépenses qui y sont liées (y compris les honoraires d'avocat raisonnables), résultant ou liées à la violation par le client des droits d'utilisation de ces services de Meltwater. Cette indemnisation est illimitée.

5.2 Online Newsire: Le Client publiera uniquement les fils de presse, articles ou autre contenu directement associés au Client et le Client reconnaît que ni Meltwater, ni aucun fournisseur tiers de fil de presse n'a une quelconque obligation de publier le contenu du Client dans le fil de presse ou sur le site Internet d'un tiers. Meltwater, ainsi que tout fournisseur tiers de fil de presse, peuvent, à leur entière discrétion, se réserver le droit de refuser les communiqués de presse et/ou tout autre contenu tel que des dessins, photos et légendes qui ne sont pas compatibles avec l'objet d'un réseau professionnel de diffusion de communiqués de presse.

5.3 Relations Médias: Relations Médias est conçu pour distribuer des communiqués de presse à des journalistes professionnels. En téléchargeant les contacts du Client, le Client confirme que: (i) tous ses contact situés au Canada sont des journalistes professionnels ou des employés, représentants, consultants, ou franchisés d'une organisation avec laquelle le Client entretient des rapports; et que (ii) le Client est en conformité avec la Loi canadienne anti-pourriel. Le Client s'engage à indemniser et à tenir à couvert Meltwater, ses sociétés parentes, affiliés, successeurs, ayant droits, administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, et clients (les

«Bénéficiaires»), contre toute responsabilité, perte, dommage, réclamation, demande, amende, cause d'action, poursuite, ou instance, ainsi que des dépenses afférentes (incluant des frais d'avocats raisonnables) découlant ou se rapportant à toute violation par le Client des garanties de la Clause 5.3.

5.4 Critical Mention: Les services de surveillance de la diffusion fournis par Critical Mention (les «Services CM») permettent au Client de rechercher et d'accéder à des transcriptions de diffusion, ainsi qu'à des extraits numérisés de diffusion télévisuelle et radiophonique (le «Contenu CM»). Le Client accepte d'examiner, de télécharger, de copier, d'éditer, de distribuer et d'autrement utiliser le Contenu CM à des fins de recherche interne seulement, ou, dans le cas où le Client est une agence, à des fins de recherche interne pour ses clients, sous réserve de l'article 2.2 des présentes. À l'exception de ce qui est expressément permis par les présentes, le Client ne devra pas: (i) copier, éditer, afficher, exposer, effectuer, distribuer, transmettre, afficher publiquement, afficher sur l'intranet d'une compagnie ou sur un site Web public ou autrement utiliser le Contenu CM, en totalité ou en partie de quelque manière que ce soit; (ii) copier, accorder une licence, vendre, revendre, transférer l'accès à, ou autrement redistribuer ou rendre accessible les Services CM à toute autre personne que les utilisateurs autorisés; (iii) modifier, occulter, retirer, changer, annuler ou séparer toute identification, droit d'auteur, marque de commerce, avis de confidentialité ou de propriété des Services CM ou du Contenu CM; (iv) copier quelque donnée, information, logiciel ou matériel rendu disponible par le service ou en développer tout produit dérivé; (v) tenter d'accéder sans autorisation ou permettre l'utilisation ou donner accès à toute autre partie non autorisée aux Services CM ou au Contenu CM; (vi) modifier, déchiffrer, décompiler, désassembler ou effectuer de l'ingénierie inverse sur tout logiciel ou autre code inclus dans les Services CM. Toute utilisation qui n'est pas expressément permise par les présentes est formellement interdite. Les droits supplémentaires au Contenu CM doivent être obtenus directement du propriétaire du contenu. Le Client s'engage à faire tous les efforts raisonnables afin d'empêcher toute copie, tout affichage ou toute distribution non autorisée du Contenu CM et tout accès non autorisé aux Services CM. Le Client devra respecter toutes les lois et tous les règlements applicables à son utilisation des

Services CM. Le Client reconnaît que les Services CM sont alimentés par un tiers fournisseur, et par conséquent, ce fournisseur doit être considéré comme un tiers bénéficiaire voulu des présentes conditions de service et aura donc le droit de faire exécuter les modalités et conditions prévus aux présentes.

5.5 Presse Écrite Globale: Le Client déclare qu'il a lu les conditions énoncées à

<http://meltwaternews.com/doc/AcquireMediaTermsofService.pdf>, qu'il les comprend et qu'il convient d'être lié par celles-ci. Le Client comprend et convient qu'Acquire Media est un tiers bénéficiaire visé de la présente Contrat.

5.6 Meltwater Engage: Le client s'engage à avoir lu, compris et accepte être lié aux conditions générales de vente situées à <http://engage.meltwater.com/meltwater-terms-of-service>. Le client accepte être lié à Sprout Social, qui demeure, par le présent contrat, tiers bénéficiaire du présent contrat. Toute référence à Meltwater dans les Sections 6, 10 et 11 s'appliqueront également à Sprout Social comme si Sprout Social était citée à la place de Meltwater, dans la mesure applicable. Pour dissiper tout doute, les CGU (à l'exception des sections 7 et 8) s'appliqueront pour toute période de test du service Engage.

6. Sites Tiers et Contenu Tiers

Les Services Meltwater peuvent comporter des liens vers des sites Internet tiers («Sites Tiers»). Il incombe au Client d'évaluer s'il y a lieu d'accéder ou d'utiliser un Site Tiers. Il accepte d'être lié par les conditions applicables pouvant y figurer. Meltwater ne filtre, ne contrôle, ni ne valide aucun Site Tiers. Meltwater décline toute responsabilité quant au contenu, à la publicité, aux produits ou autres documents («Contenu Tiers») figurant sur les Sites Tiers. Le Client s'engage à ne copier, reproduire, distribuer, transmettre, diffuser, modifier, afficher, vendre, donner en licence ou exploiter de toute autre manière le Contenu Tiers que dans le strict respect des droits éventuellement accordés au Client par un tiers. Le Client garantit que tout le contenu téléchargé et diffusé par le Client au moyen des Services Meltwater est conforme à la loi applicable. Meltwater résiliera le compte de tout Client et bloquera l'accès de tout utilisateur qui enfreindrait un quelconque droit de propriété intellectuelle de Meltwater ou d'un tiers.

7. Facturation et paiement

7.1 Avant le début de chaque période contractuelle, le montant dû sera intégralement facturé au Client. Le Client paiera toutes les factures dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture. En dehors des conditions prévues à l'article 7.4 ci-dessous, les obligations en matière de paiement de peuvent être annulées et les redevances payées par le Client ne sont jamais remboursables.

7.2 Sauf indication contraire, les redevances de Meltwater excluent toutes taxes, impôts, droits et autres impositions de toute nature, notamment et non limitativement, taxe à la valeur ajoutée, sur la vente et l'utilisation, ou prélèvement libératoire, fixés par un ressort local, d'État, provincial, fédéral ou étranger (collectivement les «Taxes»). Le Client prend à sa charge l'intégralité des Taxes liées à son achat des Services Meltwater. Si Meltwater a l'obligation légale d'acquiescer ou de collecter des Taxes revenant au Client, le montant correspondant sera facturé et réglé par le Client, sauf si le Client présente à Meltwater un certificat d'exemption fiscale émis par une administration fiscale compétente.

7.3 Si le Client ne respecte pas le présent Article, Meltwater est en droit de facturer des intérêts de retard sur les redevances restant dues du montant maximum autorisé par la loi et/ou de suspendre ou résilier l'accès aux Services Meltwater, à son entière discrétion, avec ou sans préavis au Client. Meltwater se réserve le droit de présenter des revendications supplémentaires pour défaut de paiement.

7.4 Dans le cas où Meltwater violerait de façon substantielle le présent Contrat et où il ne serait pas remédié à une telle violation dans un délai de trente (30) jours après notification du Client, le Client aura droit à un remboursement au prorata pour la partie de la période en cours qui a été prépayée et qui fait l'objet de cette violation substantielle non réparée.

8. Durée et résiliation

8.1 Le Contrat entrera en vigueur à la date indiquée dans la Confirmation de Commande pour la durée de la période initiale indiquée dans ladite Confirmation de Commande, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au Contrat. Après la période initiale, le Contrat sera prolongé automatiquement pour des périodes équivalentes à la période initiale ou pour la période de renouvellement en cours au tarif de Meltwater alors appliqués et dans les conditions du présent Contrat, à moins que le Contrat ne soit résilié par écrit au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la période initiale ou de la période de renouvellement

en cours. Les prix et/ou conditions de paiement initiaux ne seront applicables qu'à la période initiale.

8.2 Une résiliation dans le délai prévu à l'Article 8.1 prend effet à l'issue de la période correspondante. À l'expiration ou à la date de résiliation du Contrat expireront les droits d'accès et tous les autres droits accordés au Client en application du présent Contrat. La résiliation du Contrat ne pourra être considérée comme une renonciation à invoquer une quelconque violation du Contrat et ne saurait dégager une partie d'une quelconque responsabilité à raison de la violation par ladite partie de ses obligations au titre du présent Contrat dès lors que ladite violation est intervenue avant la date d'effet de la résiliation.

8.3 Outre les autres droits et recours dont dispose Meltwater, celle-ci est en droit de résilier le Contrat sans préavis si le Client viole des obligations essentielles ou substantielles prévues au présent Contrat. Meltwater se réserve également le droit de résilier le Contrat sans préavis si le Client subit une baisse substantielle de sa situation patrimoniale, si une procédure judiciaire (sauvegarde, redressement, liquidation) est introduite concernant les actifs du Client ou si une telle procédure est rejetée pour défaut d'actifs.

8.4 Les Articles suivants demeureront pleinement en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat: Clauses générales, Sites Tiers et Contenu Tiers, Propriété Intellectuelle, Utilisation des Données et Restrictions d'Utilisation, Responsabilité et Garantie et Clauses Complémentaires.

9. Propriété Intellectuelle

Sans préjudice du droit applicable, le contenu du Site, sauf le contenu créé par des utilisateurs et par les tiers le cas échéant, y compris de façon non limitative les logiciels, les codes, les formulaires, les textes et autres documents, marques, marques de service ou logos (les «Marques»), appartiennent ou ont été concédés sous licence à Meltwater. L'utilisation par le Client du Site et des Services Meltwater est limitée aux droits accordés au Client en application du présent Contrat et Meltwater se réserve tous les droits non expressément accordés dans les présentes.

10. Utilisation des Données et Restrictions d'Utilisation

Les droits accordés au Client au titre du présent Contrat ne comprennent aucune revente d'une part quelconque du site ou de son contenu, aucune collecte, ni utilisation de quelconques produits dérivés du Site ou de son contenu, aucun téléchargement ou copie d'informations de compte au profit d'une autre société ou partie, ni aucune utilisation d'analyse de données, de robots ou d'outils similaires de collecte et extraction de données. Le Site, ni aucune partie du Site ne saurait être reproduit, dupliqué, copié, vendu, revendu, visité ou exploité de toute autre manière dans un but non conforme aux droits limités accordés au Client dans le cadre du présent Contrat. Le Client ne saurait encadrer ou utiliser des techniques d'encadrement pour insérer une quelconque marque, un quelconque logo ou tout autre contenu du Site généré par Meltwater, ni utiliser des meta-tags ou tout autre «texte masqué» ou tous autres éléments de données utilisant le nom ou des marques de Meltwater sans le consentement exprès et écrit de Meltwater. Meltwater ne saurait en aucune manière être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la communication non autorisées d'informations personnelles par le Client.

11. Responsabilité et Garantie

11.1 Dans les limites prévues par la loi applicable, la responsabilité totale cumulée de chacune des deux parties au titre du présent Contrat ou en relation avec le présent Contrat ne saurait en aucun cas excéder le montant total des sommes dues par le Client à Meltwater pendant la période initiale ou pendant la période de renouvellement en cours du Contrat.

11.2 Dans les limites prévues par la loi applicable, en aucun cas aucune des deux parties ne saurait être tenue pour responsable d'aucun dommage indirect, accessoire, spécial, consécutif ou exemplaire au titre du présent Contrat ou en relation avec le présent Contrat, de quelque manière qu'un tel dommage ait pu être occasionné et en application de quelque théorie de la responsabilité que ce soit. Les dommages ainsi exclus comprennent de façon non limitative toute perte de profit, de clientèle ou de réputation commerciale, toute perte de données subie, le coût de l'approvisionnement en biens ou services de substitution ou toute autre dommage immatériel.

11.3 Meltwater garantit qu'elle a la capacité et l'autorité juridiques pour conclure le présent Contrat. Sauf stipulation contraire des présentes, Meltwater fournit le Site «en l'état» sans aucune garantie ou condition, expresse ou tacite, de quelque nature que ce soit. Meltwater ne garantit pas un fonctionnement sans interruption, sûr ou sans erreur du Site.

Meltwater ne formule aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude, au caractère actuel, à la qualité, à l'exhaustivité, à la pertinence ou à la fiabilité des informations ou données figurant sur le Site ou auxquelles le Site permet d'accéder. Aucune information, orale ou écrite, obtenue de Meltwater ou par le Site, ne saurait créer aucune garantie qui ne serait pas expressément mentionnée au présent Contrat.

12. Heures de service et maintenance du système

12.1 Meltwater fera tous les efforts commercialement raisonnables pour veiller à ce que le Client reçoive un service ininterrompu pendant toute la durée du Contrat.

12.2 Nonobstant l'Article 12.1, Meltwater peut avoir besoin d'exécuter des travaux de maintenance de routine ou d'urgence. Les Services Meltwater peuvent aussi devenir indisponibles pour des raisons échappant au contrôle de Meltwater. Dans de tels cas, Meltwater fera tous les efforts commercialement raisonnables pour informer le Client de toute indisponibilité et pour restaurer les Services Meltwater dès que ce sera raisonnablement possible. Au cas où Meltwater ne parviendrait pas à faire tous les efforts commercialement raisonnables et où les Services Meltwater resteraient indisponibles pour le Client pendant plus de trois (3) jours ouvrables après la première notification à Meltwater d'une telle indisponibilité par le Client, Meltwater accordera au Client un avoir d'un montant égal aux frais au prorata correspondant à la redevance d'utilisation quotidienne pour chaque jour pendant lequel les Services Meltwater seront indisponibles pour le Client.

13. Clauses Complémentaires

13.1 Le Contrat sera régi et interprété selon les lois de la juridiction où le siège social de Meltwater est situé. Dans les limites prévues par la loi, le Client accepte irrévocablement que tous les litiges découlant du présent Contrat ou en relation avec le présent Contrat soient réglés définitivement par un arbitrage exécutoire, selon les Règles d'Arbitrage de la Chambre de commerce internationale, conduit par un arbitre désigné conformément auxdites Règles. Le lieu de l'arbitrage sera la localité où Meltwater a son siège social. La langue de la procédure d'arbitrage sera l'anglais (ou la langue définie d'un commun accord entre les parties). Tout tribunal compétent pourra rendre un jugement portant force exécutoire de sentence rendue par l'arbitre. L'arbitre est autorisé à inclure dans la sentence la condamnation au versement à toute partie des frais et dépenses, notamment des honoraires d'avocat raisonnables, que l'arbitre jugera appropriés.

13.2 La renonciation d'invoquer une violation par l'autre partie d'une clause quelconque du présent Contrat ou d'un manquement de l'autre partie à une telle clause ne saurait être interprétée comme la renonciation d'invoquer toute violation ou tout manquement ultérieurs de l'autre partie. Le fait, pour une partie, de s'abstenir d'exercer ou de faire appliquer un droit ou une clause quelconques du présent Contrat ne saurait être réputé valoir renonciation à un tel droit ou à une telle clause.

13.3 La nullité de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne saurait remettre en cause la validité des autres clauses. Toute clause nulle sera remplacée par une clause valide se rapprochant le plus possible de l'intention de la clause nulle.

13.4 Ni le présent Contrat, ni aucune obligation ou aucun droit au titre des présentes ne sauraient être cédés ou transférés par l'une des deux parties sans le consentement préalable et écrit de l'autre partie, lequel consentement ne saurait être refusé sans motif légitime; sous réserve cependant que les deux parties puissent céder le présent Contrat en totalité, sans le consentement préalable de l'autre partie, à un ayant-droit en raison d'une fusion, une acquisition ou une vente de la totalité ou de la presque totalité de ses actifs auxquels se rapporte le présent Contrat, à la condition que ledit ayant-droit s'engage par écrit à respecter l'ensemble des conditions du présent Contrat.

13.5 Les deux parties reconnaissent et conviennent que le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes. Toutes les autres conditions, y compris de façon non limitative les conditions mentionnées sur un bon de commande, sur des documents d'inscription d'un fournisseur, sur des offres ou appels d'offres ou les conditions jointes à de tels documents sont nulles et non avenues, qu'elles aient été notifiées à Meltwater avant la signature du présent Contrat, simultanément à ladite signature ou postérieurement à ladite signature. La fourniture par Meltwater des Services Meltwater ne saurait valoir acceptation de quelconques conditions supplémentaires ou alternatives. Le défaut d'agir à l'égard de telles conditions supplémentaires ne saurait pas davantage valoir acceptation des clauses de telles conditions.

13.6 Le présent Contrat ne peut être amendé que par un écrit signé par les représentants habilités des deux parties.

13.7 Le Client et Meltwater conviennent que les notifications peuvent être envoyées par courrier électronique, à l'adresse électronique indiquée sur la Confirmation de Commande ou à l'adresse électronique alors en vigueur qui aura été fournie par une partie à l'autre partie et désignée comme l'adresse électronique appropriée. Le Client et Meltwater conviennent que les notifications sont réputées reçues quarante-huit (48) heures après leur transmission. Chaque partie convient que toute communication électronique satisfera aux exigences juridiques en matière de communications, y compris pour les communications pour lesquelles la législation applicable impose la forme écrite.

Version Globale : révisée en 07/2021